

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE CLERIEUX

Date de convocation et d'affichage :
18/02/2026

Publié le :
/02/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 13/2026**

Objet : Acquisition serveur et matériel informatique- Choix de l'entreprise

L'an deux mil vingt-six le 25 février à 18 heures, le conseil municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.

Présents : Mrs, Mmes LARUE Fabrice – ANGE Josianne – COMBRISSEON Jean-Luc – MANGIONE Sylvie – WOZNIAK Jean-Marie – BANC Jean-Pierre – ROUX Nicolas – GRANGER Anne-Marie – BOISSIEUX Thierry – AUROUX François – SALATA Philippe – BABILLON Agnès – BARRE Damien – LABLANQUI Jean-Marie – VEY-FARCE Cathy – GIROT Dominique – JUVENON Marie-Hélène

Excusés : ROBIN Christelle

Absent : PHILIBERT Carine

Procurations : ROBIN Christelle à ANGE Josiane

Jean- Marie WOZNIAK a été élu secrétaire de séance.

Vu la délibération N°09-30/2020 en date du 11 juin 2020, portant compétence au Conseil municipal en matière de marchés publics à partir de 20 000 € TTC,

Il est exposé au Conseil municipal la consultation effectuée auprès des sociétés By Micro, Koesio et IP Garde s'agissant de l'acquisition d'un serveur et de matériel informatique.

Après analyse, il est proposé au Conseil municipal de retenir l'offre de By Micro définie comme suit :

- ✓ Acquisition des PC : 11 888,40 € TTC
- ✓ Acquisition du serveur : 7579,20 € TTC

Les dépenses corrélées sont les suivantes :

- ✓ Licences /an 1696,20 € TTC
- ✓ Maintenance annuelle : 576 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

VALIDE la société By MICRO pour les acquisitions et les prestations telles que définies ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à assurer le suivi juridique, administratif, technique et financier de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.
Extrait certifié conforme.

Fait à Clérieux, le 26 février 2026

Le Maire

Fabrice LARUE

Le secrétaire de séance

Jean-Marie WOZNIAK

